

TABLEAU "J"

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Minl. %
01.01 A	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants: A. reproducteurs de race pure (a)	6 (b)
01.03 A	Animaux vivants de l'espèce porcine: A. reproducteurs de race pure (a)	6 (b)
01.04 A	Animaux vivants des espèces ovine et caprine: A. reproducteurs de race pure (a)	6 (b)
01.05 A	Volailles vivantes de basse-cour: A. Poussins et petits des autres volailles dits "d'un jour" destinés à donner des reproducteurs (a)	6 (b)
01.06 B	Autres animaux vivants: B. reproducteurs de race pure (lapins, abeilles, etc.)(a)	6 (b)
03.01 A	Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés: A. Thon	25
03.03 A	Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau: A. destinés à la reproduction (a)	6 (b)
04.04 C, D, E	Fromages et caillebotte: C. à pâte pressée demi-cuite D. à pâte pressée et cuite E. fondus	22 22 22
05.15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des Chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine A - Semences pour insemination artificielle B - Autres	 8 (a) 8
08.05 A c, B b	Fruits à coques (autres que ceux du n° 08.01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués: A. en coques: c) autres B. décortiqués: b) autres	 50 50
09.04	Poivre (du genre "Piper"); piments (du genre "Capsicum" et du genre "Pimenta"): A. Poivre B. Piments forts, entiers ou moulus C. Piments doux moulus D. Harrissa E. autres	 50 50 50 50 50
09.05	Vanille	12

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Minl. %
24.02	Tabacs fabriqués, extraits ou sauces de tabac (praiss) A. - cigares (y compris ceux à bouts coupés)(a) B. - cigarettes(a) C. - autres (a)	150 150 150
25.15 A	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5, et albâtre, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage: A. en blocs bruts ou équarris	60
25.16	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage A - En blocs bruts ou équarris B - Sciés	30 55
27.14 Ba	Bitume de pétrole, coke de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux: B. autres: a) à l'importation	10
30.04	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que les produits visés par la Note 3 du Chapitre A - Plâtre chirurgical B - Autres	18 18
32.05	Matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores"; produits des types dits "agents de blanchiment optique" fixables sur fibre; indigo naturel	10
32.07	Autres matières colorantes; produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores"	10
32.09 C	Vernis; peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures; pigments broyés à l'huile de lin, au white spirit, à l'essence de térébenthine, dans un vernis ou dans d'autres milieux, du genre de ceux servant à la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre: C. Peintures(c)	32
33.01 A. C b	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes; résinoïdes; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enflourage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles: A. Huiles essentielles: a) destinées à la fabrication de produits pharmaceutiques (b) b) Nérolol; essences de Romarin, de myrte, de géranium, d'armoise blanche, de menthe poivrée, de marjolaine, d'écorce de citrons, d'écorce d'oranges, d'écorce d'oranges amères, absolu d'eau de fleurs d'oranger, concrète de fleurs d'orangers, petits grains du bigaradier, absolu d'eau de feuilles bigaradier, petit grain du citronnier, absolu de citronnier. c) autres C. autres: b) autres	6 45 18 26

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Minl. %
11.08 A	Amidons et féculés; inuline: A. Amidons	18
12.01 E	Graines et fruits oléagineux, même concassés: E. Graines de sésame	18
15.07 Aa	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées: A. Huile de lin: a) brute	18
15.12	Huiles et graisses animales ou végétales partiellement ou totalement hydrogénées et huiles et graisses animales ou végétales solidifiées ou durcies par tout autre procédé, même raffinées, mais non préparées	26
18.01	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	18
18.02	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao	12
18.03	Cacao en masse ou en pains (pâte de cacao), même dégraissé	32
18.05	Cacao en poudre, non sucré	45
18.06 C	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao: C. Confiseries au cacao ou au chocolat (tablettes et bâtons fourrés, bouchées, truffes, pralines, bonbons), préparations diverses non dénommées ni comprises ailleurs, comportant du cacao ou du chocolat (a)	60
19.08 C	Produits de la boulangerie fine, de la pâtisserie et de la biscuiterie, même additionnés de cacao en toutes proportions: C. Produits de la biscuiterie	50
21.02	Extraits ou essences de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits ou essences; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits: A. Extraits ou essences de café et préparations à base de ces extraits et essences: a) Extraits ou essences de café, y compris le café soluble b) autres B. Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits C. autres: a) Extraits ou essences de thé b) autres	120 80 38 120 80
21.07 C	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs: C. autres (c)	50
23.07 B	Préparations fourragères mélassées ou sucrées; autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux: B. autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux (adjuvants, etc.)	15
24.01	Tabacs bruts ou non fabriqués, déchets de tabac. (a)	100

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
33.04	Mélanges entre elles de deux ou plusieurs substances odoriférantes, naturelles ou artificielles, et mélanges à base d'une ou plusieurs de ces substances (y compris les simples solutions dans un alcool), constituant des matières de base pour la parfumerie, l'alimentation ou d'autres industries (a)	28
36.01	Poudres à tirer: A. pour le compte de l'Etat B. autres	45 90
36.06	Allumettes (c)	22
39.01 BIIb	Produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition, modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones, etc.): B. autrement présentés: II. autres: b) autres	18
39.02 A II BIIb	Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétra haloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène, etc.): A. présentés sous les formes indiquées aux §§ c et d de la Note 3 du Chapitre: II. autres: a) polyéthylène ou P.V.C fixé sur un support en papier et présenté en rouleaux destinés à la décoration des murs et plafonds. b) autres: 1) destiné à l'industrie pharmaceutique (b) 2) autres. B. autrement présentés: II. autres: b) autres	100 15 22 18
39.03 Aa, BIIb	Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (celloïdine et collodions, celloïd, etc.); fibre vulcanisée: A. Fibre vulcanisée: a) Plaques d'acétate de cellulose pour la fabrication des montures de lunettes (c) B. autres: II. autrement présentés (a): b) autres	18 18
39.05 Ab Bb	Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines artificielles obtenues par estérification de résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc.) (a): A. Résines: b) autrement présentées B. autres: b) autrement présentées	18 18 18
39.06 Bb	Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters; linxoyne: B. autrement présentés: b) autres	18

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
39.07	Ouvrages en matières des nos 39.01 à 39.06 inclus:	
D E	D. Paillettes pour insémination artificielle	6
F	E. Flotteurs pour filets de pêche	6
	F. Autres ouvrages:	
	a) Formes pour chaussures	32
	b) Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément	100
	c) Pions pour boutons	18
	d) Articles pour usages techniques, tels que courroies, joints, ron- delles, etc.	18
	e) Buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires de vêtements et similaires	8
	f) Autres	
40.09	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé, non durci:	
B	B. autres tubes et tuyaux d'un diamètre intérieur inférieur à 69 mm	
	a) flexibles sans embouts en longueurs indéterminées	
	b) autres	
40.14	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci:	
A	A. Matelas, oreillers et coussins pneumatiques:	
	a) destinés aux hôpitaux et assimilés (b)	60
	b) autres	80
41.02	Cuirs et peaux de bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, préparés, autres que ceux des nos 41.06 et 41.08:	
A, B, D	A. Cuirs et peaux de veaux	
	I. Seulement tannés	
	a) Wet blue	15
	b) autres	38
	II. Corroyés ou travaillés après tannage	38
	B. Cuirs et peaux de bovins autres que ceux de veaux	
	I. Tannés au chrome	
	a) Wet blue	15
	b) autres	38
	II. Tannés au végétal	38
	III. Autrement tannés	38
	D. autres	
	I. Parcheminés	38
	II. Seulement tannés	
	a) Wet blue	15
	b) autres	38
	III. Corroyés ou travaillés après tannage	38
	IV. Autrement préparés	38
41.03	Peaux d'ovins, préparées, autres que celles des 41.06 et 41.08	
A	A. Seulement tannées	
	a). Wet blue	15
	b). autres	38

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
42.01	Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux (selles, harnais, colliers, traits, genouillères, etc.), en toutes matières A - Selles et harnais B - Autres	60 100
42.03 C	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué: C. Gants et moufles de protection pour tous métiers	45
42.04	Articles en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, à usages techniques	12
44.05	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 5 mm: A. de conifères B. autres	18 18
48.01 C Fb Ib	Papiers et cartons, y compris l'ouate de cellulose, en rouleaux ou en feuilles: C. Papiers et cartons kraft; papier de cannelure dit "fluting": a) Papiers et cartons kraft b) Papier de cannelure dit "fluting" F. Papier support de carbone, support de papier autocopiant, et papier diazo pour la fabrication du papier héliographique du n° 37.03: b) Support de papier autocopiant I. autres: b) Papier filtre pour l'industrie	18 18 22 28
48.21 A. B b C	Autres ouvrages en pâtes à papier, papier, carton ou ouate de cellulose: A. Cartes à statistiques B. - Papiers et cartons pour mécaniques Jacquard et similaires b) non perforés C. autres: a) Eventails et écrans à main, ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément b) autres	18 18 100 50
49.03	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, brochés, cartonnés ou reliés, pour enfants	15
50.01	Cocons de vers à soie propres au dévidage	8
50.02	Soie grège (non moulinée)	10
50.04	Fils de soie non conditionnés pour la vente au détail	22
50.05	Fils de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette), non conditionnés pour la vente au détail	20
50.07	Fils de soie, de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette), conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de soie:	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
50.07 (suite)	A. Fils de soie, de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette), conditionnés pour la vente au détail	28
	B. autres	26
50.09	Tissus de soie, de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette):	
	A - Tissus de soie	140
	B - Tissus de bourre de soie	100
	C - Tissus de déchets de bourre de soie	80
51.01	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, non conditionnés pour la vente au détail:	
	A. de fibres synthétiques	8
	B. de fibres artificielles	8
51.02	Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques et artificielles:	
	A. en matières textiles synthétiques:	
	a) Monofils	10
	b) autres	10
	B. en matières textiles artificielles	10
51.03	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, conditionnés pour la vente au détail:	
	A. de fibres synthétiques	18
	B. de fibres artificielles	18
52.01	Fils de métal combinés avec des fils textiles (filés métalliques), y compris les fils textiles guipés de métal, et fils textiles métallisés	18
52.02	Tissus de fils de métal, de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 52.01, pour l'habillement, l'ameublement et usages similaires	60
53.01	Laines en masse:	
	B. autres	10
53.04	Effilochés de laine et de poils (fins ou grossiers)	6
53.05	Laine et poils (fins ou grossiers) cardés ou peignés:	
	A - Laine cardée ou peignée	12
	B - Poils fins ou grossiers cardés ou peignés :	
	a) poils fins	10
	b) poils grossiers	8
53.07	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	18
53.08	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail	
	A - Cardés	15
	B - Peignés	18
53.10	Fils de laine, de poils (fins ou grossiers) ou de crin, conditionnés pour la vente au détail	
	A - Fils de laine	26
	B - Fils de poils fins ou grossiers :	
	a) fils de poils fins	26
	b) fils de poils grossiers	22
	C - Fils de crin	18
54.01	Lin brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets, de lin (y compris les effilochés)	8
54.03	Fils de lin ou de ramie, non conditionnés pour la vente au détail	
	A - Fils de lin et de déchets de lin :	
	a) fils de lin	18
	b) fils de déchets de lin	15

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
54.03 (suite)	B - Fils de ramie et de déchets de ramie : a) fils de ramie b) fils de déchets de ramie	15 12
54.04	Fils de lin ou de ramie, conditionnés pour la vente au détail A - Fils de lin B - Fils de ramie	26 22
54.05	Tissus de lin ou de ramie A - Tissus de lin ou de déchets de lin : a) tissus de lin b) tissus de déchets de lin B - Tissus de ramie ou de déchets de ramie : a) tissus de ramie b) tissus de déchets de ramie	60 50 45 38
55.04	Coton cardé ou peigné	10
55.05 B	Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail: B. autres	18
55.06	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail	26
55.09 A.B	Autres tissus de coton: A. écrus non mercerisés B. autres: a) gaze hydrophile à usage médical (a) b) autres	38 45(b) 45
56.01	Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues en masse: A. Fibres synthétiques B. Fibres artificielles	8 8
56.02	Câbles pour discontinus en fibres textiles synthétiques et artificielles: A. Fibres synthétiques B. Fibres artificielles	8 8
56.04	Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues et déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues ou discontinues), cardés, peignés ou autrement préparés pour la filature: A. en fibres synthétiques B. en fibres artificielles	10 10
56.05	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles), non conditionnés pour la vente au détail: A. de fibres synthétiques B. de fibres artificielles	12 12
56.06	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles), conditionnés pour la vente au détail: A. de fibres synthétiques B. de fibres artificielles	22 22
57.06	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 57.03 A - Fils de jute B - Autres	10 8
57.10	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 57.03 A - Tissus de jute B - Autres	32 45

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
58.05 A	Rubannerie et rubans sans trame en fils ou fibres parallélisés et en-collés (bolducs), à l'exclusion des articles du n° 58.06: A. - Rubans cissés en chaîne et trame destinés à la fabrication de fermetures à glissière et ne dépassant pas une largeur de 18 mm	18
58.06 B	Étiquettes, écussons et articles similaires, tissés, mais non brodés, en pièces, en rubans ou découpés B. - Autres	28
58.09	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (filet), façonnés; dentelles (à la mécanique ou à la main) en pièces, en bandes ou en motifs	45
59.01	Ouates et articles en ouate; tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	32
59.02	Feutres et articles en feutre, même imprégnés ou enduits: A. Feutres et articles en feutre pour le revêtement du sol ou des murs B. Tapis de feutre C - Autres: a) autres feutres b) autres articles en feutre	80 80 15 32
59.08	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de dérivés de la cellulose ou d'autres matières plastiques artificielles et tissus stratifiés avec ces mêmes matières	45
59.17	Tissus et articles pour usages techniques en matières textiles A - Scourtins pour huileries B - Autres	26 18
60.01 A	Étoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée, en pièces: A. - de soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie (bourrette)	100 80
60.02	Ganterie de bonneterie non élastique ni caoutchoutée	60
60.03	Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: A. - de soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie ou de bourre de soie. b) de déchets de bourre de soie (bourrette) B. d'autres matières textiles	140 100 60
60.04	Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: A. - de soie de bourre de soie et de bourrette de soie a) de soie ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie (bourrette) B. d'autres matières textiles	140 100 60
60.05	Vêtements de dessus, accessoires du vêtement et autres articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée: A. - de soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie (bourrette) B. d'autres matières textiles	140 100 60

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Min. %
60.06 B. C	Etoffes en pièces et autres articles (y compris les genouillères et les bas à varices) de bonneterie élastique et de bonneterie caoutchoutée: B. - Etoffes en pièces C. - Autres	50 60
61.01	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.02	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.03	Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et garçonnets, y compris les cols, faux cols, plastrons et manchettes: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.04	Vêtements de dessous (linge de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.05	Mouchoirs et pochettes: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B en autres matières textiles	140 100 60
61.06	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.07	Cravates: A - De soie, de bourre de soie et de bourrette de soie : a) de soie, ou de bourre de soie b) de déchets de bourre de soie B. en autres matières textiles	140 100 60
61.09 B. C	Corsets, ceintures-corsets, gaines, soutiens-gorge, bretelles, jarretelles, jarretières, supports-chaussettes et articles similaires en tissus ou en bonneterie, même élastiques B. - Soutiens-gorge et bustiers C. - Autres	60 50

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
61.10	Ganterie, bas, chaussettes et socquettes, autres qu'en bonneterie	60
62.01	Couvertures: A. de laine ou de poils fins B. de coton C. autres	60 60 60
62.02	Linge de lit, de table, de toilette, d'office ou de cuisine; rideaux, vitrages et autres articles d'ameublement	60
62.03	Sacs et sachets d'emballage A. de jute B. autre	60 45
62.04	Bâches, voiles d'embarcations, stores d'extérieur, tentes et articles de campement: A - Bâches et voiles d'embarcation B - Autres : a) tentes et stores d'extérieur b) matelas, oreillers et coussins pneumatiques c) autres	60 60 80 45
62.05 B.C.D E.F.G	Autres articles confectionnés en tissus, y compris les patrons de vêtements: B - Torchons et serpillières C - Lavettes, chamoisettes et patrons D - Lacets E - Bracelets de montre et filets à provisions F - Serviettes et tampons périodiques G - Autres	60 45 60 45 60 45
68.04 B	Pierres à aiguiser ou à polir à la main, meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles, agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en poterie (y compris les segments et autres parties en ces mêmes matières desdites meules et articles), même avec parties (âmes, tiges, douilles, etc...) en autres matières, ou avec leurs axes, mais sans bâtis : B - Meules à tronçonner en abrasifs agglomérés	32
68.09	Panneaux, planches, carreaux, blocs et similaires, en fibres végétales, fibres de bois, paille, copeaux ou déchets de bois, agglomérés-avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	12
68.12	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires	35
69.07 A	Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés: A. Carreaux non vernissés ni émaillés de pavement ou de revêtement dits communément "Biscuits" ou "Cottoforte" de porosité supérieure à 7 %	26
69.10	Eviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques: A. Eviers, lavabos, bidets et cuvettes de water-closets B. autres	60 70
69.11	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en porcelaine	60

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
70.10 B	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre: B. Bocaux, pots et autres récipients similaires	32
70.13 A,D	Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, à l'exclusion des articles du n° 70.19: A - En verre à faible coefficient de dilatation : a) bocaux à stériliser, biberons b) verres de table c) autres D. autres	35 35 35 38
70.14 Ab,B	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune: A. Appareils d'éclairage et leurs parties autres que les verres pour lustrerie: b) autres B. Verres pour lustrerie (verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustrerie)	32 26
70.17 B	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires: B. Ampoules pour sérums et articles similaires	26
70.20	Laine de verre, fibres de verre et ouvrages en ces matières: A. Fils B. Tissus C. autres	12 12 12
71.07 Aa	Or et alliages d'or (y compris l'or platiné), bruts ou mi-ouvrés: A. Or en lingots: a) Or fin acheté par la B.C.T. pour le compte des artisans bijoutiers	15
73.08	Ebauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier	6
73.11	Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud, forgés, ou bien obtenus ou parachevés à froid; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés: A. Profilés de 80 mm ou plus; palplanches B. autres	10 10
73.12	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid	10
73.13	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: A. d'une épaisseur de plus de 4,75 mm, à l'exclusion des tôles étamées B. d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus, à l'exclusion des tôles étamées C. d'une épaisseur de moins de 3 mm, ni revêtues ni plaquées D. Tôles étamées E. d'une épaisseur de moins de 3 mm, revêtues ou plaquées, à l'exclusion des tôles étamées	8 8 8 8 8
73.14 A,B	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité: A. Fil cuivré pour soudure, d'une section de 0,6 à 1,6 mm B. Fil tréfilé, même traité en surface (galvanisé, cuivré, etc.) d'une section de 0,7 à 10,7 mm	18 18

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
73.15 Y	Aciers alliés et acier fin au carbone sous les formes indiquées aux nos 73.06 à 73.14 inclus: Y. Fils en acier fin au carbone	12
73.17	Tubes et tuyaux en fonte	18
73.23	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en tôle de fer ou d'acier	32
73.26	Ronces artificielles; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuil- lard de fer ou d'acier: A. Ronces artificielles; torsades, barbelées, en fil de fer ou d'acier B. autres	18 18
73.27	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles ou bandes déployées, en fer ou en acier: A. Tôles ou bandes déployées, en fer ou en acier B. autres	18 18
73.29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier: A. Chaînes et chaînettes de transmission et leurs parties B. Chaînes et chaînettes (autres que celles de transmission) et leurs parties: a. Chaînes en acier soudé, dont le diamètre du fil des maillons varie de 5 à 13 mm b. autres	18 18
73.31	Pointes, clous, crampons appointés, agrafes ondulées et biseautées, pitons, crochets et punaises, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autres matières, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre: A. Agrafes de feuilards ondulées et biseautées; punaises B. Pointes, clous, crampons, même galvanisés, à l'exclusion des clous de semence C. autres	18 18 18
73.35	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier: A. à lames B. à boudin C. autres	18 18 18
73.36 B C D E F G	Poêles, calorifères, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), réchauds, chaudières à foyer, chauffe-plats et appareils similaires non électriques, des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et pièces détachées, en fonte, fer ou acier: B. Réchauds C. Chaudières à foyer : a) d'une puissance exprimée en kilo-calories inférieure à 150.000 b) d'une puissance exprimée en kilo-calories égale ou supérieure à 150.000 D. Chauffe-plats E. Autres F. Appareils importés non assemblés (a) G. Parties et pièces détachées	38 38 38 50 38 22 22

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
73.37 A	<p>Chaudières (autres que celles du n° 84.01) et radiateurs, pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris ceux pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier :</p> <p>A. Chaudières :</p> <p>I) En fonte :</p> <p>a) d'une puissance exprimée en kilo calories inférieure à 150.000</p> <p>b) d'une puissance exprimée en kilo calories égale ou supérieure à 150.000</p> <p>II) En fer :</p> <p>a) d'une puissance exprimée en kilo calories inférieure à 150.000</p> <p>b) d'une puissance exprimée en kilo calories égale ou supérieure à 150.000</p> <p>III) En acier :</p> <p>a) d'une puissance exprimée en kilo-calories inférieure à 150.000</p> <p>b) d'une puissance exprimée en kilo-calories égale ou supérieure à 150.000</p>	<p>28</p> <p>28</p> <p>28</p> <p>28</p> <p>28</p> <p>28</p>
74.03	<p>Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre</p> <p>A. Barres et profilés en cuivre</p> <p>B. Fils de section pleine :</p> <p>a) d'un diamètre inférieur à 8 mm</p> <p>b) d'un diamètre égale ou supérieur à 8 mm</p>	<p>18</p> <p>15</p> <p>12</p>
74.10	Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils de cuivre, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité	18
74.19 C	Autres ouvrages en cuivre: C. autres	50
76.02	<p>Barres, profilés et fils de section pleine, en aluminium</p> <p>A. Profilés de section pleine en aluminium, plastifiés</p> <p>B. Fils de section pleine :</p> <p>a) d'un diamètre inférieur à 9 mm</p> <p>b) d'un diamètre égal ou supérieur à 9 mm</p> <p>C. Autres</p>	<p>18</p> <p>15</p> <p>12</p> <p>18</p>
76.04 B.C.D	<p>Feuilles et bandes minces en aluminium (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,20 mm et moins (support non compris):</p> <p>B. Non imprimées ni fixées sur supports</p> <p>C. Non imprimées et fixées sur supports</p> <p>D. Imprimées et fixées sur supports</p>	<p>15</p> <p>35</p> <p>45</p>
76.10	<p>ruts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en aluminium, y compris les étuis tubulaires rigides ou souples:</p> <p>A. Etuis souples</p> <p>B. autres</p>	<p>18</p> <p>18</p>

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
76.12	Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils d'aluminium, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité	15
76.16 C.D	Autres ouvrages en aluminium: C. Tôles et bandes déployées en aluminium D. autres	18 50
79.01	Zinc brut; déchets et débris de zinc: A. Zinc brut B. Déchets et débris de zinc	18 18
82.05 B	Outils interchangeable pour machines-outils et pour outillage à main, mécanique ou non (à emboutir, estamper, tarauder, aléser, fileter, fraiser, mandriner, tailler, tourner, visser, etc.), y compris les filières d'étirage et de filage à chaud des métaux, ainsi que les outils de forage: B. autres	18
83.01 Ba	Serrures (y compris les fermails et montures-fermails comportant une serrure), verrous et cadenas, à clef, à secret ou électriques, et leurs parties, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs: B. autres: a) Articles complets	45
83.02	Garnitures, ferrures et autres articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports, consoles et articles similaires, en métaux communs (y compris les ferme-portes automatiques)	38
83.08	Tuyaux flexibles en métaux communs: A. Pour forages et sondages B. Autres.	18(b) 18
83.15 A	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants et de fondants, pour soudure ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection: A. Electrodes	26
84.06 EI,F	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons: E. autres moteurs: 1. Moteurs amovibles, type hors-bord : a) d'une puissance inférieure ou égale à 5 CV b) d'une puissance supérieure à 5 CV et inférieure ou égale à 25 CV c) d'une puissance supérieure à 25 CV F. Parties et pièces détachées de moteurs autres que celles visées à la sous-position 84.06 D	75 75 75 20
84.09	Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique	18
84.10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc.): A. Pompes et moto-pompes comportant un dispositif mesureur B. Pompes et moto-pompes pour l'injection d'eau dans les appareils de sondage et de forage	38 18(d)

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
84.22 (suite)	D. - Crics et palans	18
	E. - Grues	21
	F. - Ponts roulants	21
	G. Verins hydrauliques pour levage des véhicules automobiles et blocs de basculement hydrauliques complets	28
	H. - Autres	18
	I Parties et pièces détachées :	
	a) de treuils et monte-charges	21
	b) de crics, ascenseurs, descendeurs et ponts roulants	21
	c) de grues et de palans	21
	d) blocs de basculement hydrauliques non équipés de verins et de pompes	21
e) Autres parties et pièces détachées	21	
84.23 B	Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, haveuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scrapers, etc.); sonnettes de battage; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du n° 87.03:	
	B. autres:	
	a. Machines et appareils	18
	b. Parties et pièces détachées	18
84.24	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports:	
	A. Charrues	18(d)
	B. Semoirs, plantoirs et repiqueurs; épandeurs et distributeurs d'engrais	18(d)
	C. Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses, bineuses et herses	18(d)
	D. autres machines, appareils et engins	
	a) rouleaux pour pelouses et terrains de sport, y compris leurs parties et pièces détachées.	18
b) autres	18(d)	
E. Autres parties et pièces détachées	18(d)	
84.25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; presses à paille et à fourrage; tondeuses à gazon; tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à œufs, à fruits et autres produits agricoles, à l'exclusion des machines et appareils de minoterie du n° 84.29:	
	A. Tondeuses à gazon, y compris leurs parties et pièces détachées.	18
	B. Moissonneuses-batteuses	18 (d)
	C. autres machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles; presses à paille ou à fourrage	18(d)
	D. Tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à œufs, à fruits ou autres produits agricoles	18(d)
E. Autres parties et pièces détachées	18(d)	
84.28	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, l'avi-culture et l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'avi-culture:	
	A. Machines et appareils	18 (d)
	B. Parties et pièces détachées	18 (d)
84.47	Machines-outils, autres que celles du n° 84.49, pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques artificielles et autres matières dures similaires	18

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
84.56 Ab B C	Machines et appareils à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les terres, pierres, minerais et autres matières minérales solides; machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable: A. Bétonnières: b) d'une capacité supérieure à 600 litres B. - Autres C. - Parties et pièces détachées	18 18 18
84.59 C	Machines, appareils et engins mécaniques, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre: C. Machines, appareils et engins mécaniques pour l'industrie des huiles et des graisses animales ou végétales: a. Presses pour huileries b. autres	18 18
84.62 A	Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme): A. Roulements	15
84.65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques	12
85.06 B C D E F.	Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique: B. Hottes aspirantes C. Ventilateurs: a) d'un diamètre inférieur ou égal à 30 cm b) d'un diamètre supérieur à 30 cm D. Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits E. autres appareils F. Parties et pièces détachées	60 50 50 50
85.08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs etc.); génératrices (dynamos et alternateurs) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs: A. Dispositifs et appareils B. Parties et pièces détachées	38 38
85.09	Appareils électriques d'éclairage et de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et automobiles: A. Appareils B. Parties et pièces détachées	38 38
85.14	Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence: A. Appareils, y compris les supports pour microphones B. Parties et pièces détachées	26 26
85.15 A III b, c B b	Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et la télévision (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son) et appareils de prise de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande: A. Récepteurs de télévision: iii. Parties et pièces détachées: b. Antennes complètes ou jeux complets d'antennes c. autres parties et pièces détachées	26 26

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
	B. Récepteurs de radiodiffusion, même combinés avec un phonographe, un tourne-disque ou autres appareils incorporés: b. autres	26
85.20 Ab, Bb	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge (y compris ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges); lampes à arc: A. Lampes et tubes à décharge (y compris les tubes fluorescents): b. autres B. autres: b. autres	32
85.21 A	Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du n° 85.20), tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc.; cellules photo-électriques; cristaux piézoélectriques montés; diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; microstructures électroniques:	32
85.23 A	A. Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion: A. Câbles	28 22
85.25	Isolateurs en toutes matières : A.- Isolateurs entièrement en matière isolante céramique, ne comportant aucune partie métallique pour usage d'équipement des lignes électriques B.- Autres	18 18
86.07	Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises	18
87.01	Tracteurs, y compris les tracteurs-treuil: A. Tracteurs, autres que ceux de la sous position B: I) Tracteurs Agricoles : a) Importés en parties et pièces détachées destinées au montage (d) b) autres : 1. d'une puissance inférieure ou égale à 50 CV 2. d'une puissance supérieure à 50 CV et inférieure ou égale à 80 CV 3. d'une puissance supérieure à 80 CV II) Autres B. Tracteurs pour semi-remorques : a) importés en parties et pièces détachées destinés au montage (a) b) autres	8 (c) 18 (c) 18 (c) 18 (c) 18 (c)
87.06 B	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux nos 87.01 à 87.03 inclus: B. autres	32 40

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Taux des Droits en Tarif Mini. %
87.07	Chariots automobiles des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports, les aéroports, pour le transport sur de courtes distances ou la manutention des marchandises (chariots-porteurs, chariots-gerbeurs, chariots-cavaliers, par exemple); chariots-tracteurs du type utilisé dans les gares; leurs parties et pièces détachées: A. Chariots B. Parties et pièces détachées	 18 18
87.14 C a	Autres véhicules non automobiles et remorques pour tous véhicules; leur parties et pièces détachées: C. Parties et pièces détachées: a) destinées à la fabrication ou au montage des remorques et semi-remorques (b)	 15
89.01 B.C.D	Bateaux non repris ci-après: B. Bateaux de plaisance et de sport : a) d'une longueur inférieure ou égale à 5m,50 b) d'une longueur supérieure à 5m,50 et inférieure ou égale à 11 m. c) d'une longueur supérieure à 11 m. C. Bateaux destinés à la pêche D. Bateaux pour le transport des personnes ou des marchandises	 50 75 100 18 (a)
89.03	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs de tous types, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles A. Plates-formes de forage ou d'exploitation flottantes ou submersibles B. Autres	 Exempt Exempt
90.26	Compteurs de gaz, de liquides et d'électricité, y compris les compteurs de production, de contrôle et d'étalonnage: A. Compteurs d'électricité B. Compteurs d'eau	 18 18
90.28	Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse: A. Instruments et appareils de mesure B. autres	 10 10
93.07	Projectiles et munitions, y compris les mines; parties et pièces détachées, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches: A. Munitions pour la chasse et le tir sportif B. autres	 120 120
97.03	Autres jouets; modèles réduits pour le divertissement	45
97.04 A	Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casinos): A. Cartes à jouer (a)	 32
98.08	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, montés ou non sur bobines; tambours encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte	50